

# BULLETIN MUNICIPAL DE KERFOURN

## SEPTEMBRE 2010

INFO  
PRATIQUES  
[www.kerfourn.fr](http://www.kerfourn.fr)

### Secrétariat de la Mairie

Téléphone : 02 97 38 36 03

Lundi Fermé Fermé

Mardi 8h30 – 12h Fermé

Mercredi 8h30 – 12h 14h – 18h

Jeudi 8h30 – 12h 14h – 18h

Vendredi 8h30 – 12h Fermé

Samedi 8h30 – 12h 14h – 16h

### Café "Chez Marie Jo"

Téléphone : 02 97 38 36 20

### Bar -Tabac - résultats sportifs

#### journaux - Café Merlus (Lorient)

Lundi 7h30 – 14h 16h – 21h

Mardi Fermé Fermé

Mercredi 7h30 – 14h 16h – 21h

Jeudi 7h30 – 14h 16h – 21h

Vendredi 7h30 – 14h 16h – 1h

Samedi 8h – 14h 16h – 1h

Dimanche 9h – 14h 16h – 1h

### Horaires Médiathèque

Période scolaire

Mardi Ecole 13h30 – 16h30

Mercredi 9h – 12h et 14h – 18h

Vendredi Ecole 10h – 12h

### Boulangerie

Téléphone : 02 97 38 19 75

Lundi Fermé

Tous les jours

7h à 14h et 16h à 19h30

Dimanche 7h à 13h

### Crêperie « l'hirondelle »

Téléphone : 02 97 38 24 86

Lundi 7h – 15h 18h – 20h

Mardi 7h – 15h 18h – 22h

Mercredi 7h – 15h Fermé

Jeudi 7h – 15h 17h30 – 22h

Vendredi 7h – 15h 17h30 – 23h

Samedi 8h – 15h 18h – 23h

Dimanche Fermé 18h – 23h

Sur réservation : Le Couscous 1<sup>er</sup>

et 3<sup>eme</sup> samedi du mois,

Paella 2<sup>eme</sup> samedi du mois

### Déchetterie Gueltas

Téléphone : 02 97 51 51 64

Lundi et jeudi

10h - 12h et 14h – 18h

samedi 10h - 13h et 14h - 18h

### Déchetterie Noyal Pontivy

Lundi 10h à 11h30 et 14h à 19h

Mercredi, jeudi, vendredi 14h à 19h

Samedi 10h à 11h30 et 14h à 18h

### Halte Garderie Municipale

Téléphone : 02 97 38 36 03

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

Matin : 7h30 à 8h45

Soir : 16h15 à 18h30

## Le mot du Maire

Chers concitoyens

Vive la reprise ! Les vacances se terminent, nous reprenons nos activités habituelles avec des changements importants pour certains d'entre nous. Des enfants sont rentrés en maternelle, au collège, au lycée. Trois couples vont voir leur vie changée avec la célébration de leur mariage cet été.

Pendant la pause estivale, malgré la dernière réunion du 4 août avec la sous préfète Mme Chauvin, et la première de la rentrée le 30, nous ne sommes pas restés inactifs.

Le remplacement des aides ménagères pendant leurs congés s'est bien passé avec un effort de tous les agents pour assurer une continuité de service. Nous ne pouvons que les féliciter.

De manière plus prosaïque, nous avons travaillé sur le dossier pénible de l'Eurkel en contactant différents services contentieux. Nous attendons toujours les réponses à notre proposition d'achat.

Nous avons lancé une action rugueuse pour réduire le montant des retards de paiement de cantine, halte-garderie et loyer en utilisant tous les moyens à notre disposition. Cela reste un travail continu. Là aussi, ne rien faire et attendre n'est pas la bonne solution.

En juin, lors de la présentation de la prospective du budget d'assainissement collectif, il était question du coût de la bathymétrie, du curage et du plan d'épandage des boues des lagunes. Nous avons évité la bathymétrie (environ 1500 € HT) et effectué le premier curage et épandage des boues depuis la création de la lagune en 1998 sans bourse déliée. Nous avons pu constater avec l'analyse une très bonne qualité du produit largement en dessous des normes requises. Bravo, cette qualité est le résultat de la responsabilité de tous les utilisateurs. En effet, ce que nous mettons dans nos eaux usées ne disparaissait pas. M Lavoisier paraphrasant un philosophe grec le précisait bien : rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme. Nous devons maintenir ces bonnes habitudes de rejet. L'épandage s'est fait sur la commune avec un minimum de kilomètre.

Nous avons fait notre première réunion de village à Kerflech. C'est l'occasion pour la municipalité de faire le point au plus près de vos préoccupations, de se rencontrer. Si vous souhaitez effectuer cette démarche dans votre village, nous vous demandons de contacter le conseiller le plus proche.

Notre réunion du conseil de rentrée s'est déroulée finalement le 9 septembre. Les délibérations seront visibles sur le site de la commune dès le retour du contrôle de légalité.

Nous avons reçu seulement fin août un texte de loi portant sur l'évolution de la TVA immobilière applicable le 11 mars 2010. Le texte n'était pas simple (qui est surpris ?) mais, nous devons correctement comprendre cette évolution pour acter trois lots en attente de notre position sur la TVA immobilière maintenant sur marge (prix de vente 25 € - coût d'achat hors aménagement 6,22 €). Les chiffres du coût du lotissement ont ainsi été actualisés. Pour ne pas pénaliser les trois acquéreurs, nous avons décidé de baisser d'1 € le m<sup>2</sup> et de maintenir notre prix à 25 € HT pour les autres qui dorénavant seront soumis à une TVA de 19,6 seulement sur la marge et aux droits de mutation à titre onéreux à 5,09% du HT.

Nous avons profité de la dernière facture du chantier de la mairie pour indiquer par une délibération le coût total de sa rénovation (439 635 € HT) et son extension (220 338 € HT). Nous avons finalement obtenu 198 026 € de subvention du Conseil Général du Morbihan et 50 000 € de l'état pour la rénovation et 59 946 € pour l'extension. Notre reste à charge est de 352 115 € net de la TVA récupérée l'année après son paiement principalement en 2009.

Le programme de voirie est projeté pour 2011. Nous avons demandé au Conseil Général une aide de 25 % d'une somme de 60 000 €, contre 78 000 € en 2009. Mais ce projet sera validé à la hauteur de nos possibilités financières lors de la préparation du budget primitif communal début 2011.

A bientôt

Joël Marivain

# Informations générales

## Gymnastique

le jeudi de 20h30 à 21h30  
à la salle polyvalente

Les inscriptions se font sur place.

N'hésitez pas à venir passer un moment de détente et de bonne humeur

## Groupe de marche

Rendez-vous sur la place de l'Eglise le jeudi à 14 h 15 . Ouvert à tous.

### **Collecte des journaux et publicités samedi 2 octobre 2010**

Collecte des journaux et publicités samedi 2 octobre de 9h à 12h et 14h à 16h30, salle des associations à la Mairie, accès par la porte de derrière.

## Médiathèque

Le club de lecture a recommencé le 8 septembre, il se déroule à la garderie de 14h30 à 15h30, pour tous ceux qui voudront bien y assister.

### **Classes 0**

Une journée retrouvailles pour les classes 0 est prévue le dimanche 10 octobre 2010 à la salle des fêtes de Kerfourn. Si vous êtes nés en 2010, 2000, 1990, 1980, 1970, 1960, 1950, 1940, 1930, 1920, voir en 1910, vous êtes concernés. Merci de prendre contact avec Françoise Cobigo tél : 02 97 38 24 20 ou renseignements en Mairie.

### **La halte-garderie**

Nous rappelons aux assistantes maternelles qu'elles peuvent utiliser le local pour se retrouver entre elles, avec les enfants, pour discuter, échanger des infos, etc...(en dehors des heures de garderie)

Voir : <http://www.kerfourn.fr/garderie.html>

### **Boisement du site de la Fontaine**

La plantation sera effectuée le 27 novembre 2010. Nous invitons tous les Kerfounois à participer à cet aménagement. Nous demandons à tous d'apporter leur bêche. Nous proposerons un pique-nique sur place ou à la salle polyvalente en cas d'intempérie. La salle est réservée le soir par les Amis de la Fontaine. Cela tombe assez bien finalement.

### **Soirée Crêpes le samedi 2 octobre**

Le comité Paroissial fait savoir que la soirée crêpes aura lieu le samedi 2 octobre à partir de 18h à la Salle Polyvalente.

### **La virade de l'espoir au profit de la lutte contre la mucoviscidose se déroulera le samedi 25 et dimanche 26 septembre, au programme :**

#### **Le samedi à Noyal Pontivy**

##### **A partir de 9h00**

- une bourse aux vêtements pour enfants et adultes
- une bourse aux vélos
- exposition de peintures des artistes locaux
- dédicace écrivains locaux

#### **Après-midi**

- rallye vélo découverte
- école de cyclisme du VCP
- une kermesse pour les enfants jusqu'à 12 ans
- un café cabaret animé par Mickaël Jéhanno de 16h à 17 h 30
- une intervention de Pauline qui nous parle de la maladie et de son quotidien
- marche chantée au départ de Kerfourn à 18 heures 15

#### **Soir**

- repas crêpes
- fest noz avec Luarned, Claude Le Marec, Fanfan, Daniel Le Tutour et Christian Hemonic

#### **Le Dimanche matin à Gueltas**

- virade cyclo ( 2 circuits 60 et 85 km)
- VTT (départ à partir de 8h30, 25 et 45 km + circuit familial)
- randonnée pédestre ( 8 et 13 km)
- course à pied
- duathlon : canoë et VTT
- repas couscous le midi

# Des chauves-souris, toujours menacées d'extinction

La naissance d'un unique petit par an et un faible taux de survie la première année sont les facteurs qui limitent la reconstitution de leurs populations après un siècle de déclin.

L'association Bretagne Vivante réalise un inventaire permanent des populations de chauves-souris afin de suivre leur dynamique et avoir un indicateur de la qualité de la biodiversité.

Parmi les plus connues et les plus communes sont les petites pipistrelles qui se logent derrière nos volets ou entre les ardoises et l'isolation. Mais d'autres espèces méritent une attention toute particulière : **celles qui sont suspendues de façon très visibles aux poutres des combles et greniers (en été) et au plafond des caves (en hiver)** : les rhinolophes et les murins.

## Appel à témoignage

**Vous connaissez un lieu occupé par des chauves-souris ?**

### Contactez-nous

au **06.38.83.66.82** (M. Farcy) ou au **06.83.05.09.92** (M. Le Houédec)

*Bretagne Vivante respecte la quiétude des animaux, la confidentialité des lieux et apporte toute information sur ces animaux.*

**Bretagne Vivante – SEPNB, 186 rue Anatole France - BP 63121 - 29231 Brest cedex 3**

**[www.bretagne-vivante.org](http://www.bretagne-vivante.org)**

*association loi 1901 reconnue d'utilité publique*

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**

La Sécurité routière rappelle qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010 est mise en oeuvre la généralisation par les collectivités locales du double sens cyclable dans les rues à sens unique des zones 30 et des zones de rencontre.

#### Ce que dit le Code de la route

Dans le prolongement des décisions du comité interministériel de la Sécurité Routière (CISR) de février 2008, le décret dit « code de la rue » du 30 juillet 2008 a introduit dans le Code de la route la généralisation des doubles sens cyclables dans les « zones 30 » et les « zones de rencontre » pour les cyclistes, avec un délai de mise en conformité fixé au 01 juillet 2010 pour les zones 30 qui existaient avant la publication de ce décret.

Dans ces zones de circulation apaisée, les rues à sens unique pour les véhicules motorisés seront autorisées à double sens aux vélos, sauf arrêté municipal interdisant le double sens cyclable dans la rue considérée.

Avant sa généralisation, le double sens cyclable a été expérimenté dans plusieurs villes (Paris, Strasbourg, Bordeaux...)

#### Qu'est-ce qu'un double sens cyclable ?

Le double sens cyclable est une « voie à double sens dont un sens est exclusivement réservé à la circulation des cycles non motorisés » (Certu). Autrement dit, c'est une voie à sens unique pour les véhicules motorisés (véhicules légers, deux-roues motorisés, camions...), mais ouverte dans les deux sens pour les vélos. On les rencontre exclusivement dans deux situations : les « zones 30 » et les « zones de rencontre ». La zone 30 délimite un périmètre urbain dans lequel la vitesse maximale autorisée est de 30 km/h pour tous les véhicules. Les aménagements sont tels qu'ils favorisent la cohabitation apaisée de tous les usagers.

Dans les « zones de rencontre », la vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h. La priorité y est donnée aux piétons qui peuvent circuler sur la chaussée.

#### Un blason pour Kerfourn

Beaucoup de communes ont un blason mais à Kerfourn nous n'en avons pas (jusqu'à preuve du contraire). Aussi, nous demandons aux kerfournois d'autres propositions, suggestions, idées pour en créer un qui symboliserait au mieux la commune. Faites preuve d'imagination et d'originalité et n'hésitez pas à déposer vos œuvres à la mairie, que vous ayez 7 ou 77 ans (et +).

# Du changement à l'école Notre Dame.

La rentrée s'est déroulée sereinement à l'école Notre Dame.

Sabrina Michel a pris ses fonctions de chef d'établissement, elle enseigne en CP CE1 et remplace Anne Le Bobinnec. Dominique, Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) intervient aussi dans sa classe. Céline Joubier succède à Frédéric Lejeune en classe de CE2 – CM1 – CM2. En cycle 1, pas de changement ! Flavie et Anita entament leur troisième rentrée.

La classe de cycle 2 connaît elle aussi un renouveau puisque le sol a été changé durant l'été, les peintures seront rafraîchies au cours de l'année.

Cette année, les élèves travailleront sur le thème de la ville avec pour projet, une sortie scolaire en milieu



## **Partenariat entre le CCAS et le service de téléassistance Présence Verte**

Présence Verte Pays d'Ouest est un service de téléassistance des personnes, c'est à dire un service d'aide à distance fonctionnant 24 h /24 et 7 jours / 7 dont l'objectif est de permettre le maintien à domicile des personnes âgées, dépendantes et fragiles.

Grâce à Présence Verte, les personnes continuent à vivre chez elles en toute sécurité. Fiable et efficace, ce système simple d'utilisation fonctionne de la manière suivante :

### 1. Appel

A n'importe quelle heure du jour et de la nuit, l'abonné peut lancer un appel à la centrale d'écoute, simplement en pressant sur son déclencheur Présence Verte.

### 2. Dialogue

L'abonné est mis en relation avec un opérateur. Ce dernier écoute et identifie ses besoins afin de lui apporter la réponse la mieux adaptée.

### 3. Intervention et secours

Les personnes du réseau de solidarité de l'abonné sont immédiatement averties. Ce réseau est constitué de 2 à 4 personnes appartenant au voisinage immédiat, aux amis ou à la famille de l'abonné, auxquelles s'ajoute le médecin traitant.

En cas de nécessité, ou d'absence des personnes du réseau de solidarité, les services d'urgence sont immédiatement alertés (gendarmerie, pompiers, Samu).

### Une convention de partenariat avec PRESENCE VERTE Pays d'Ouest

Le CCAS a choisi de travailler en partenariat avec l'Association Présence Verte, le 1er opérateur en téléassistance en France.

En vous adressant au CCAS, vous bénéficiez grâce à cette convention de partenariat d'une exonération des frais d'installation et de mise en service à hauteur de 50 % : soit 24,50 € au lieu de 49 €.

Des aides peuvent être attribuées dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et par les caisses de retraites.

### Les Services Présence Verte

- Un tarif mensuel tout compris :
- Location du matériel (déclencheur montre ou médaillon et transmetteur),
- Abonnement à la centrale d'écoute 24h/24 et 7 jours/7,
- Installation, Maintenance et suivi technique inclus, assurés par des techniciens professionnels proches de chez vous.
- Accès au service d'écoute et de convivialité « Isabelle »
- Réductions fiscales possibles selon dispositions en vigueur

Pour tout renseignement, contactez votre Mairie ou PRESENCE VERTE au 02 97 46 51 23 ou sur le site internet [www.presenceverte.fr](http://www.presenceverte.fr)